



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 7 avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 1^{er} avril 2022 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 7 avril 2022 à 19h00 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 7 - Votants : 33 - Absent : 0.

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à Mme GLASTRA - Mme LEPITRE à M. GAUDUBOIS - Mme VALLER à Mme BALOSSIER - M. CHAPUIS à M. REIGNAULT - M. MARLOT à M. BARON - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à M. GEOFFROY - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 14 - Subventions aux associations - Année 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de pouvoir poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif, loisirs, patriotique, éducation jeunesse.

Chaque demande a été étudiée en prenant en compte des critères comme le nombre d'adhérents, le nombre de Senlisiens, le niveau de pratique, la participation des clubs aux activités organisées par la Ville, leur situation financière...

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022.

Après avis de la commission des Affaires Culturelles du 17 mars 2022.

Après avis de la commission des Affaires Sociales du 3 mars 2022,

Après avis de la commission des Sports du 22 mars 2022

Après avis de la commission des Finances du 30 mars 2022,

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans la gestion d'association(s) **ne doivent pas prendre part au vote pour celle(s)-ci.**

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil de l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu le budget principal primitif 2022 de la ville,

Vu les délibérations du 27 janvier 2022 allouant une subvention exceptionnelle de 3 375 € à l'association des habitants de la rue Daniel Boulanger de l'EcoQuartier de Senlis (DBES) et du 14 mars 2022 allouant une subvention exceptionnelle à l'UNICEF France de 10 000 €

Considérant que la Municipalité a décidé de conclure une convention d'objectifs avec les associations percevant plus de 10 000 € de subvention, ainsi que celles avec lesquelles un partenariat spécifique a été mis en place avec la Ville, et ce afin de permettre un meilleur suivi de leurs actions,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de conseillers intéressés : **Pour Les Jardins Familiaux : Mme MAUPAS - Pour Sud Oise Senlis Natation : M. REIGNAULT**),

- a alloué les subventions aux associations pour l'année 2022 telles qu'elles figurent sur l'état ci-dessous en précisant qu'il s'agit pour les subventions exceptionnelles d'un montant maximum prévisionnel qui sera versé et calculé au vu des justificatifs de dépenses et fonction de la réalisation des objectifs,

- a autorisé Madame le Maire ? ou les Adjointes Délégués pour les domaines concernés, à signer les conventions triennales d'objectifs, telles qu'annexées et à conclure avec l'Association Rugby Club de Senlis, l'Union Sportive Municipale de Senlis, la Fondation Cziffra, le Bel Age, le Cinéma Jeanne d'Arc et Rencontres Audiovisuelles, ainsi que leurs avenants éventuels à intervenir,

- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 6574 du budget primitif de la ville.

Dénomination de l'association par domaine	Subvention 2022
Patriotique	
Union Nationale des Combattants	600 €
Comité du Souvenir Français du canton de Senlis	150 €
Société des membres de la légion d'honneur	150 €
Total	900 €
Social	
Club du Bel Age	11 700 €
Association des Jardins Familiaux	2 000 €
APF France Handicap (Association des Paralysés de France)	300 €
CORSAF	600 €
Association pour le développement des soins palliatifs dans le département de l'Oise (ASP-OISE)	900 €
Samu Social	500 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Creil et sa région	400 €
Les Bibliothèques sonores	400 €
Secours Catholique Senlisien	1 000 €
Association territoriale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, du centre de l'Oise (UNAPEI)	800 €
Senlis automne	1 350 €
France Alzheimer Oise	700 €
Banque Alimentaire	500 €
AEM 60	2 000 €
Olivier +	300 €
UDAF (médiation familiale)	1 000 €
UDAF (accompagnement de la parentalité)	520 €
ALPHA Creil	300 €
Association des diabétiques de l'Oise AFD60	150 €
Les Restaurants du Cœur	3 000 €
Pharmacie Humanitaire Internationale Oise PHI Oise	300 €
Total	28 720 €
Sports	
Rugby Club de Senlis	35 000 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	45 000 €
Subvention exceptionnelle : Montée en N3	10 000 €
Amicale de pétanque	500 €

Les Trois Armes		6 000 €
	Subvention exceptionnelle : Achat de matériel	2 000 €
Amicale des sapeurs-pompiers		1 000 €
GSS section judo		5 000 €
Lutte Olympique		
	Subvention exceptionnelle : Gymnase Fontaine des Prés	650 €
Senlis Athlé		500 €
	Subvention exceptionnelle : Organisation Senlis'Oise	2 000 €
Senlis Handball		3 500 €
Senlis Basketball		4 500 €
	Subvention exceptionnelle : Gymnase Fontaine des Prés	1 500 €
Tennis club de Senlis		3 000 €
Etoile de Mer Senlisisienne		1 500 €
Gymnastique féminine Senlisisienne - GSS		2 000 €
	Subvention exceptionnelle : Maintenance obligatoire du matériel	3 000 €
Ligne et Forme		1 000 €

OSS		
	Subvention exceptionnelle : Aide à la relance	500 €
Compagnie d'Arc du Montauban		1 500 €
Tennis de table		1 500 €
Association d'Union des Quartiers		500 €
	Subvention exceptionnelle : Gymnase Fontaine des Prés	750 €
Bei Long Quan		500 €
Association pour l'étude de l'Aikido		500 €
Vélo Club de Senlis		500 €
Club aéromodélisme Senlisien		400 €
Cercle d'Echecs Senlisien		500 €
Billard Club		500 €
Senlis Futsal		
	Subvention exceptionnelle : Gymnase Fontaine des Prés	1 500 €
Serre de l'aigle		
	Subvention exceptionnelle : Gymnase Fontaine des Prés	1 600 €
Shoto Karaté		700 €
Taekwondo		500 €
Centre Equestre de Senlis		2 000 €
Retraite sportive senlisisienne		200 €
Club éducation canine		
	Subvention exceptionnelle : Grand prix de France	2 500 €
Sud Oise Natation Senlis		2 500 €
	Subvention exceptionnelle : Organisation Nuit de l'eau	1 000 €
Xtrem Challenge		1 000 €
	Subvention exceptionnelle : Organisation du trail	500 €
	Total	149 300 €

Culture / Loisirs	
Cinéma Jeanne d'Arc	43 500 €
Fondation Cziffra	10 000 €
Centre de danse Blanquer	500 €
Studio M	900 €
Association philatélique senlisisienne	1 000 €
Cité d'Antan	3 500 €
Conservatoire César Franck	1 000 €
Ecole de Musique de Senlis	1 000 €
Comité de Jumelage de Senlis	2 000 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Les Amis de la Musique Municipale - PADAM	5 000 €
Société des Amis de la Vénerie	2 000 €

La Boite à Son et Image	1 300 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 300 €
Société d'Histoire et d'Archéologie	1 000 €
Les Amis de la Bibliothèque de Senlis	1 000 €
Ensemble Choral du Haubergier	500 €
L'Oiseau Lyre	500 €
A vous de Jouer	600 €
Tous en scène	1 500 €
Rencontres Audiovisuelles	33 000 €
Les Amis des Orgues de Senlis	500 €
Senlis AVF	900 €
Club de Modélisme Naval Senlisien	600 €
Association culturelle Franco Portugaise	500 €
Autour de Mozart	1 000 €
AU5V - Association des Usagers du Vélo, des vélo routes et Voies Vertes du Valois	1 500 €
Club de Bridge de Senlis	450 €
Mars 60	400 €
Les chats libres de senlis	5 000 €
Association des joueurs nés	800 €
ABMARS - Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	250 €
Senlis Quilts	250 €
Art et Amitié	600 €
La petite vadrouille	600 €
Senlis Fitness Danse	500 €
M Laure Danse	1 000 €
Association pour la réhabilitation de la Chapelle St Lazare	500 €
Bien être aux Fours à Chaux	500 €
Collegium	500 €
Les figurants de l'histoire	4 800 €
Total	133 750 €

Commerce et animations	
ACS - Commerçants de Senlis	3 500 €
Total	3 500 €

Éducation et Jeunesse	
Association Commerce International du Lycée H. Capet	700 €
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	250 €
Total	950 €

Total	317 120 €
--------------	------------------



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis